

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE
Arrondissement de
BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES**

CENTRE SOCIAL D'EYSINES

Nombre des membres en
exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération du : 5 avril 2019
Rendue exécutoire le : ...08/04/2019...
Publiée le : ...08/04/2019.....

**Séance du 5 avril 2019
N°04**

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 - L'EYCHO CENTRE SOCIAL : ADOPTION.

L'an deux mille dix-neuf le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Social de la Ville d'EYSINES, convoqué le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf par Madame la Présidente, s'est réuni à l'Eycho de Migron sous la présidence de Madame Florence CAÇÃO, Présidente.

PRÉSENTS :

- Au titre du collège des élus municipaux : M. Richard CABRAFIGA, Mme Véronique JUSOT, M. Jean-Baptiste MAÏTIA, M. Nicolas ÔNG, Mme Betty PICCIOLI, M. Dominique ORDONNAUD,
- Au titre du collège des associations : Mme Marie-Claude CAMBRAY, Mme Janine DARROUZES, M. Jean-Pierre LAMAGNERE.
- Au titre du collège des habitants : Mme Annie AMBIES, Mme Liliane PALLAS, M. Stéphane ESNAULT.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Au titre du collège des élus municipaux : Mme Laëtitia DUMAS, M. Benoît GAYOU, M. Alain VERGNIAULT.
- Au titre du collège des associations : M. Michel ROMUALE.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Au titre du collège des habitants : Mme Yolande FRAGA.

ABSENTS :

- Au titre du collège des habitants : Mme Christy BUSSY.

Madame Florence CAÇÃO, Présidente de l'Eycho Centre Social présente le rapport suivant :

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 dont vous avez chacun reçu un exemplaire intégral ainsi que la note de présentation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soumis à votre approbation, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à la somme de 879 142,49 €uros.

Soit pour la section d'investissement : 35 030,40 €.
Et pour la section de fonctionnement : 844 112,09 €.

Les chapitres budgétaires sont présentés et votés par nature aussi bien en fonctionnement, qu'en investissement.

Ceci étant, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, chapitre par chapitre, sur le budget primitif de l'Eycho Centre Social de la Ville d'Eysines pour l'exercice 2019.

En section de fonctionnement :

⇒ En dépenses :

Les chapitres

- 011 Charges à caractère général	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 012 Charges du personnel et frais assimilés	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 65 Autres charges de gestion courante	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 66 Charges financières	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 67 Charges exceptionnelles	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 023 Virement à la section d'investissement	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	pour : 15	contre : 0	abstention : 2

⇒ En recettes :

Les chapitres

- 013 Atténuation de charges	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 74 Dotations, subventions et participations	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 75 Autres produits de gestion courante	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	pour : 15	contre : 0	abstention : 2

En section d'investissement :

⇒ En dépenses :

Les chapitres

- 20 Immobilisations incorporelles	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 21 Immobilisations corporelles	pour : 15	contre : 0	abstention : 2
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	pour : 15	contre : 0	abstention : 2

⇒ En recettes :

Les chapitres

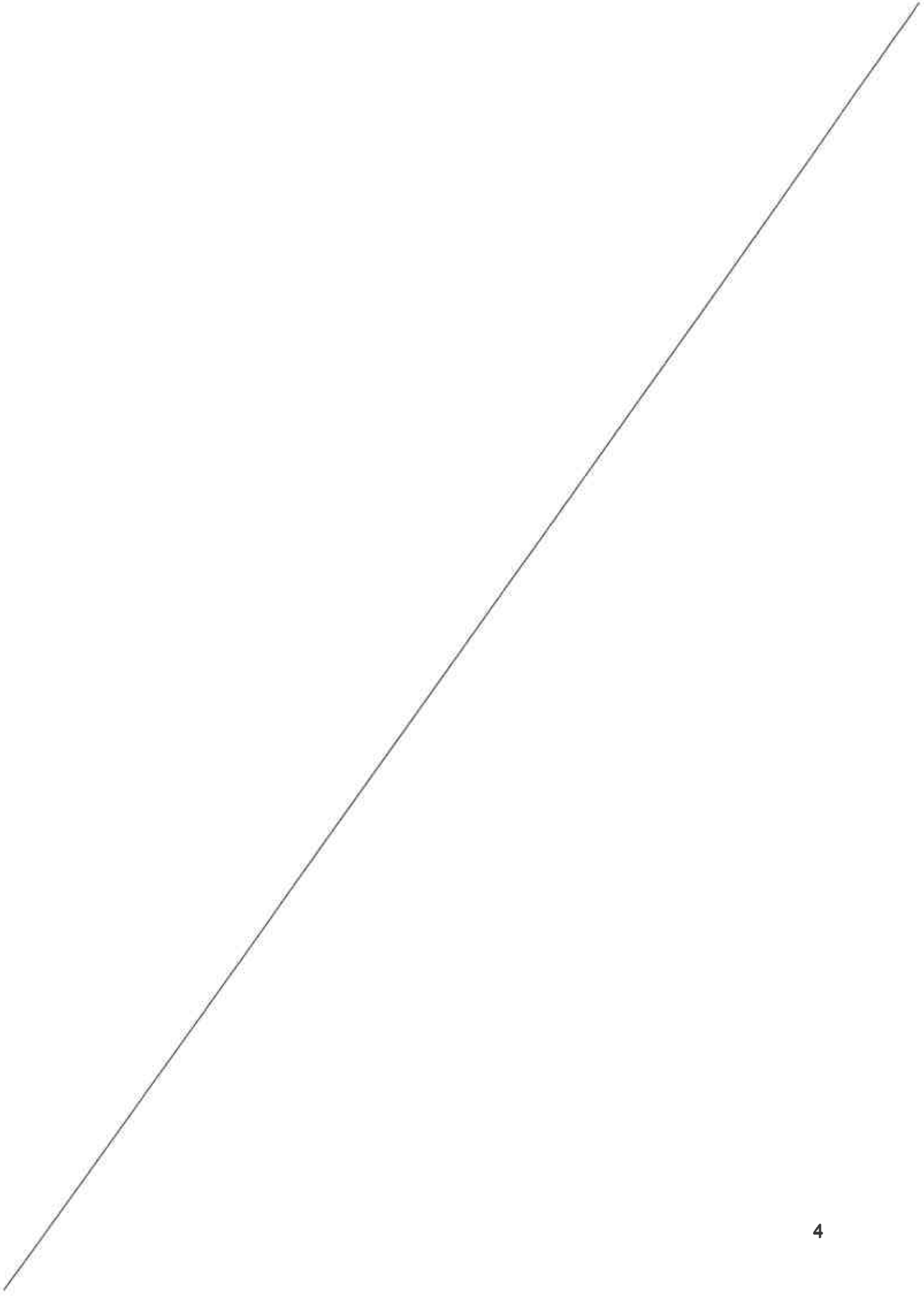
- | | |
|---|-------------------------------------|
| - 10 Dotations, fonds divers et réserves | pour : 15 contre : 0 abstention : 2 |
| - 021 Virement de la section de fonctionnement | pour : 15 contre : 0 abstention : 2 |
| - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | pour : 15 contre : 0 abstention : 2 |

Par ailleurs, afin de procéder à l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de ce budget, je vous demande d'autoriser la Présidente de l'Eycho Centre Social de la Ville d'Eysines à procéder à toutes les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales et des différents organismes partenaires chaque fois que cela sera opportun.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, par 15 voix pour et 2 abstentions.



Pour expédition conforme
La Présidente,



L'EYCHO CENTRE SOCIAL

BUDGET PRIMITIF

Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Voté chaque année par le Conseil d'Administration, le budget de l'Eycho présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention du Centre Social. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues pour le budget.

Cette année encore, le budget primitif 2019 est un budget maîtrisé et conforme aux objectifs d'actions portées par le Centre Social.

Dans la continuité de l'action du Centre Social et de son agrément, les orientations sont cadrées par les ressources financières de l'Eycho constituées par :

- Les prestations de service avec une valorisation prudente de la participation des familles aux actions menées par l'Eycho sur la base d'une tarification et d'une adhésion annuelle adoptées en Conseil d'Administration.
- Les participations des divers organismes financeurs selon 2 axes :
 - La participation des organismes que sont la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental (prestation de service unique).
 - Les subventions liées aux projets déposés auprès d'autres organismes, dans le cadre de la politique active de recherche de l'ensemble des organismes qui peuvent être sollicités (CAF, Préfecture, Conseil Départemental, ARS...).
- La participation de L'État pour le financement du poste adulte relais (médiateur social) en 2019.
- La convention avec Domofrance pour le financement du poste de médiateur social sur l'exercice 2019.
- Le financement du poste de l'intervenant social via la convention cadre de médiation avec les bailleurs Domofrance et Clairsienne renouvelée au 1^{er} avril 2018.
- L'effort soutenu de la ville dans le cadre de l'attribution de la subvention municipale.

L'année 2019 verra le développement du Centre Social sur plusieurs axes avec :

- Un budget de fonctionnement adapté à ses orientations tant en moyens humains que matériels.
- Une adaptation du format de ses activités dans les dimensions : sports loisirs, famille, socioculturelle.
- Une adaptation du projet du pôle numérique multimédia avec l'arrivée d'un nouvel animateur au premier trimestre 2019.
- Un accueil de proximité des antennes de quartier du Vigean et de la Forêt.
- Une réactivité suite à l'enquête Front de Rode avec le redéploiement d'un agent du Centre Social à la Maison Guy Queyroi.

L'année 2019 sera également celle de la réponse à apporter sur les points soulevés par la CAF dans leur courrier du 4 décembre 2018, relatif à leur décision d'octroyer une année de prorogation. Ces points concernent notamment le phasage avec l'EVS Eypicerie favorisant une complémentarité de projet sur le quartier de Migron, la réorganisation structurelle Antennes/Pôles, le redéploiement de l'équipe, et la question des locaux de l'antenne du Vigean.

Le budget primitif 2019

Le budget est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel et les dépenses courantes de la structure..., et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement.

Le budget primitif total s'élève à **879 142,49 €**

L'équilibre budgétaire est le suivant :

L'équilibre budgétaire 2019

Fonctionnement

Recettes	
Atténuations de charges 40 000,00 € (6,44%)	
Produits services/domaine et autre 71 000,00 € (11,2%)	
Dotations, subventions & participations Commune 380 000 € (61,18%) Autres subventions 130 000,00 € (20,93%)	
Autres produits de gestion courante 100,00 € (0,01%)	
Opérat. d'ordre de transf. entre sect.	266,00 €
Recettes d'ordre	+
Résultat reporté	+
Recette Réelles	621 100,00 €
Dépenses Réelles	828 433,09 €
Dépenses d'ordre	+
Résultat reporté 2018	222 746,09 €

844 112,09 €

Investissement

Recettes		Dépenses	
Dotations, fonds divers et réserves FCTVA : 909 €		Immobilisations incorporelles 4 000,00 € (10,59%)	
Virement de la section de fonctionnement 8 000,00 €		Immobilisations corporelles 30 764,40 € (88,49%)	
Amortissements des immobilisations 7 679,00 €		Reprise sur autofinancement antérieur 266,00 €	
Solde d'exécution positif reporté 18 442,40 €			

35 030,40 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget du Centre Social fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que l'Eycho rend aux habitants. Ces estimations sont les plus sincères possibles aussi bien en recettes qu'en dépenses.

⇒ **Recettes de fonctionnement : 844 112,09 € (Inclus l'excédent de fonctionnement reporté)**

Soit en volume + 5,15% par rapport au BP 2018 et +0,95% par rapport aux recettes réelles de celui-ci. Elles sont constituées de :

1-Atténuations de charges : 40 000,00 €

Ces remboursements émanent :

- De la prise en charge partielle du salaire pour un agent du centre social en contrat aidé Préfecture (CUI) avec un financement de l'Agence Nationale de Paiement pour 11 mois (renouvellement du contrat début décembre 2019).
- De la convention avec les bailleurs sociaux Domofrance et Clairsienne qui donne lieu à un financement du poste de l'intervenant social.
- De la convention avec le bailleur Domofrance pour le financement du poste du médiateur social pour l'exercice 2019.

2-Produits des services et du domaine : 71 000,00 €

Il s'agit de la part financée directement par les familles sur les activités et actions qui leur sont proposées par les quatre antennes. Ce chapitre enregistre aussi l'adhésion annuelle au centre social.

3-Dotations et participations : 510 000,00 €

Ces recettes intègrent principalement la subvention de la ville revalorisée à 380 000,00 €, mais aussi des financements pour la structure de Centre Social ainsi que des projets et actions menés par les antennes de l'Eycho alloués par la Caisse d'Allocations Familiales, l'État, l'ARS, le Département, mais aussi des projets financés par les bailleurs sociaux (chantiers éducatifs, manifestations...).

4-Autres produits de gestion courante : 100,00 € - Prélèvement à la source.

Les prélèvements à la source depuis le 1^{er} janvier 2019 sont réalisés au centime d'euros, alors que la somme des prélèvements est arrondie. En conséquence, il est nécessaire de constater au niveau du budget qui supporte les rémunérations faisant l'objet du PAS un produit divers de gestion courante lorsque l'arrondi est favorable au collecteur dans ce cas un titre de recette sera émis simultanément au mandat de reversement du PAS.

5-Opérations d'ordre de transfert entre sections : 266,00 €

Il s'agit de la quote-part des subventions d'investissement transférée à la section de fonctionnement. Ces subventions ont été allouées par la CAF depuis 2016 pour financer de l'équipement informatique sur l'antenne du Vigean et du matériel audiovisuel pour des actions organisées par les antennes de l'Eycho, l'amortissement de ces subventions se poursuivent encore sur l'année 2019.

Dans ce montant est comprise également une opération sur une reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

⇒ **Dépenses de fonctionnement : 844 112,09 €**

Soit en volume + 5,15% par rapport au BP 2018 et 3,99% sur les dépenses réelles de fonctionnement.

1-Charges à caractère général : 214 595,09 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des antennes du centre social qui seront adaptées dans leur format.

Ces charges tiennent aussi compte de la réalisation de plusieurs chantiers d'insertion et de projets d'aide aux jeunes dans une démarche de mobilisation et d'accompagnement en vue de faciliter leur accès à l'emploi mais également la poursuite du projet « Bien vivre ensemble » avec la réalisation d'un court métrage qui sera diffusé au mois de novembre 2019 dans le cadre de la semaine de l'égalité

2-Charges du personnel : 608 000,00 €

Les charges de personnels sont contenues à l'application stricte des mesures statutaires et l'évolution des obligations légales (le taux de charges patronales, réforme des statuts de la fonction publique territoriale...)

Les charges de personnels correspondent aux besoins nécessaires au déploiement des activités définies dans le cadre de l'agrément et le fonctionnement de l'Établissement Public Administratif.

Ainsi, le mouvement des effectifs évoluera de par l'emploi de contractuels en tant que de besoins saisonniers.

Les charges de personnel intègrent pour 2019, le changement de directeur avec une prévision de tuilage d'un mois qui permettra d'assurer, dans les meilleures conditions, une continuité de fonctionnement.

3-Autres charges de gestion courante : 4 100,00 € - Formation et Prélèvement à la source.

Des demandes de formations sont formulées par les équipes ainsi que par les bénévoles de l'Eycho.

Les prélèvements à la source depuis le 1^{er} janvier 2019 sont réalisés au centime d'euros, alors que la somme des prélèvements est arrondie. En conséquence, il est nécessaire de constater au niveau du budget qui supporte les rémunérations faisant l'objet du PAS une charge diverse de gestion courante lorsque l'arrondi pratiqué est défavorable au collecteur. Dans ce cas, une ligne sera ajoutée au mandat de reversement du PAS pour constater cette charge.

4-Charges financières : 238,00 €

Il s'agit des frais inhérents aux chèques vacances des familles pour le paiement des activités.

5-Charges exceptionnelles : 1 500,00 €

Il s'agit de titres annulés sur les exercices antérieurs.

6- Virement à la section d'investissement : 8000,00 €

Abondement du budget des recettes d'investissement (matériel pour le nouveau local du Vigean).

6-1 Opérations d'ordre dotations aux amortissements : 7 679,00 €

Il s'agit des amortissements des biens et autres acquisitions des années précédentes.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 35 030,40 €.

Les investissements de l'Eycho centre social sont variés, allant de l'acquisition de licences de logiciels à l'achat de matériel informatique, d'appareils électroménagers, d'équipement de bureau, de matériel roulant, équipement du nouveau local du Vigean....

⇒ **Dépenses : 35 030,40 €**

Elles sont constituées de :

1-Immobilisations incorporelles : 4 000,00 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses pour de l'acquisition de logiciel spécifique ou bureautique.

2-Immobilisation corporelles : 30 764,400 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses liées à l'achat :

- de matériel informatique et matériel de bureau (10 000,00€)
- du mobilier (6 000,00€)
- d'autres équipement (14 764,40€) : nouvel espace du Vigean, plaque à induction, un 2^{ème} vélo électrique, et remplacement de vélos usagers...

3-Opérations d'ordre de transfert entre sections : 266,00 €

Il s'agit de la reprise sur l'autofinancement antérieur.

⇒ **Recettes : 35 030,40 € (Inclus l'excédent d'investissement reporté)**

1-Dotations, fonds divers et réserves : 909,00 €

Il s'agit des recettes provenant du FCTVA (matériel ou autres biens acquis sur l'exercice 2017).

2-Virement de la section de fonctionnement : 8 000,00 €

3-Opérations d'ordre de transfert entre sections : 7 679,00 €

Il s'agit du matériel existant encore amortissable sur l'exercice 2019.

Le budget de fonctionnement dégage cette somme pour autofinancer la section d'investissement du budget.

Acte envoyé

EYCHO19_00134

1 En préparation > 2 En attente retour Préfecture < 3 AR reçu 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-08T11-53-14.00

Objet de l'acte : BUDGET 2019 EYCHO CENTRE SOCIAL

Date de décision : 08/04/2019



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)

Acte : décision n°4 - budget de l'eycho 2019 (1).PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :
Type PJ : 99_BU - Document budgétaire

DOCBUDG-
20002777900012-
033008-BP-2019-
08042019000000.XML

Préparé Date 08/04/19 à 11:53
Transmis Date 08/04/19 à 11:53

Par PIERRE Valerie
Par PIERRE Valerie

